

**SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES - FICHE DE TRANSMISSION
à joindre au dossier**

Nom de l'enseignant :		Nom et ville de l'école :					
Classe : Nombre total d'élèves :							
Effectif de la classe par niveau :	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Cochez la case quand le document requis est fourni ou que la vérification a été faite ou indiquer NC (non concerné)							
Dossier de demande d'autorisation de départ en sortie scolaire 2 dossiers complets et 3 imprimés format A3							
Conformité des conditions d'accueil (l'enseignant organisateur de la sortie se sera assuré que l'établissement d'accueil est bien inscrit dans le répertoire départemental)							
Conformité des conditions d'accueil – agrément PMI Dans le cas d'écoles maternelles ou de classes comportant des élèves d'âge maternel, il a été vérifié que le centre d'accueil bénéficie de l'autorisation en cours de validité des services de la PMI du Conseil Général pour accueillir les élèves de moins de 6 ans. Ces renseignements figurent sur le site internet, dans la liste des centres (pour le département de l'Isère).							
Conformité des conditions d'accueil – agrément PMI Dans le cas d'écoles maternelles ou de classes comportant des élèves de moins de 4 ans (petites sections d'école maternelle ou élèves de classe unique), il a été vérifié que le centre a obtenu une dérogation supplémentaire pour accueillir ces élèves. Ces renseignements figurent sur le site internet, dans la liste des centres (pour le département de l'Isère).							
Projet pédagogique en lien avec le projet d'école. À joindre							
Si des activités physiques et sportives sont prévues, le projet pédagogique en indique le contenu et les modalités d'organisation .							
Emploi du temps détaillé du séjour précisant toutes les activités par ½ journée , ainsi que les visites prévues, les lieux précis et les modes de déplacement .							
TRANSPORTS ALLER ET RETOUR – documents à joindre Fiche(s) d'information sur le(s) transport(s) (annexe 3) (trajets aller et retour), le schéma de conduite établi par le transporteur (utiliser le modèle du dossier) et le cas échéant attestation de prise en charge par la mairie ou la collectivité							
TRANSPORTS ALLER ET RETOUR et TRANSPORT PENDANT LE SEJOUR Dans le cas de transports publics réguliers : aucun document n'est à fournir, mais le préciser dans le dossier.							
TRANSPORT(S) PENDANT LE SEJOUR Fiche(s) d'information sur le(s) transport(s) (annexe 3bis) avec schéma de conduite établi par le transporteur (utiliser le modèle du dossier) et le cas échéant attestation de prise en charge par la mairie, la collectivité, ou le centre							
Le départ et le retour se font à l'école. Cependant à titre dérogatoire , tous les élèves peuvent être invités à rejoindre un autre lieu de rassemblement après accord express des parents . En cas d'impossibilité ou de refus même d'une seule famille, cette dérogation n'est pas accordée. Si une dérogation est demandée, l'enseignant a joint au dossier un courrier certifiant qu'il a reçu l'accord écrit de toutes les familles.							
encadrement de la vie collective - joindre les qualifications des animateurs							
encadrement de la vie collective - la vérification du taux d'encadrement (jour et nuit) a été effectuée							
encadrement de la vie collective : si participation d'un ou de plusieurs ATSEM - joindre l'autorisation du maire (employeur)							
Encadrement sanitaire : BNS, BNPS ou AFPS - joindre la photocopie du diplôme							
Encadrement sanitaire l'encadrement sanitaire (jour et nuit) a été indiqué dans le dossier							
Encadrement des activités physiques et sportives : le taux d'encadrement et l'agrément des intervenants ont été vérifiés							
Le cas échéant, tests nautiques - joindre la liste des élèves ayant réussi les tests							
Hébergement dans les familles La vérification de chacune des autorisations parentales sur ce mode d'hébergement a été effectuée conformément aux dispositions prévues par la circulaire n°99-136 du 21.09.1999 page 19 paragraphe V.3.							
Sortie en bateau : fournir le certificat de navigation à jour à la date du séjour (sauf pour les bateaux assurant des liaisons régulières)							
Sortie dans un département autre que l'Isère, et les départements limitrophes (et sortie à l'étranger) - joindre la liste des passagers							